

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 6 avril 2017

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Chevalier, Levesque, Gaboriau, Le Breton, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

**Pouvoirs** : M. Bodin donne pouvoir à Mme Levesque

**Absents excusés** : MM. Point et Sorin

### Finances

**Subventions aux associations hors commune** : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 10 € par élève aux établissements accueillant des élèves jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup>. En revanche, aucune subvention n'est accordée aux autres associations situées hors commune.

**Remboursement arrhes** – Le conseil municipal accepte de rembourser les arrhes versées par la famille Sachot suite à l'annulation de la location de salle du 16 avril 2017

**Emprunts** : suite à la renégociation avec le Crédit Agricole, le maire informe le conseil municipal que les trois emprunts en francs suisses sont répartis de la façon suivante :

- **Salle du Cormier** : Les deux emprunts sont cumulés pour un montant de 400 000 € remboursable sur 6 ans (gain de 2 ans).
- **Voirie-Assainissement** : L'emprunt restant est de 750 000 € remboursable sur 20 ans (gain de 2 ans).

### Bâtiments communaux

**Salle St Jacques** – Le conseil municipal valide la proposition d'aménagement du CAUE présentée dans le document programme suite à la réunion du 15/03/2017. Ce programme de travaux consiste à créer :

- 1 cuisine de 20 m<sup>2</sup>
- 1 cave de 3 m<sup>2</sup> (club retraités)
- 2 sanitaires PMR de 3.5 m<sup>2</sup> chacun
- 1 sas de circulation de 25 m<sup>2</sup>
- 1 local ménage de 2 m<sup>2</sup>
- 1 local poubelle de 3 m<sup>2</sup>
- 1 local chaufferie
- 1 local TGBT
- 1 préau (35m<sup>2</sup>) qui reliera le sas au jeu de boules

Le montant global de l'opération est estimé à 155 000 € TTC.

Après vérification, il existe bien un droit de passage entre la propriété de M. et Mme Legeai/Grasset et l'arrière de la salle St Jacques.

Il faudra prévoir rapidement la date à laquelle on ne loue plus la Salle St Jacques.

**Commission** – Suite aux problèmes rencontrés dernièrement entre les commissions « bâtiments » et « voirie » à propos de l'achat de matériel de désherbage, il est décidé de séparer les deux commissions. Chaque commission sera responsable des achats du matériel la concernant.

**Maison de l'enfance** – Les volets seront installés les 24 et 25 avril prochains.

## Affaires sociales

**Camp d'été** – Le camp ne sera pas organisé car il y a eu seulement 10 réponses positives. Les familles qui étaient intéressées seront dirigées vers le CAE de Cholet qui doit transmettre le programme de leur camp.

### **ALSH d'été**

**Tarifs** - Il est décidé d'appliquer une augmentation de 1 % par rapport au tarif 2016.

2017	Accueil de loisirs									Accueil péricentre
Quotient	Journée avec sortie *	Journée sans sortie	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	Semaine 29 (semaine du 14 juillet)	1 semaine + semaine 29	2 semaines + semaine 29	Tarif horaire
QF < 350	14.63 €	11.26 €	56.87 €	108.11 €	162.17 €	206.10 €	46.18 €	97.99 €	152.05 €	2.29 €
QF 350-720	15.77 €	12.39 €	62.22 €	118.26 €	177.38 €	225.35 €	50.45 €	107.11 €	166.10 €	2.74 €
QF > 720	17.46 €	14.08 €	70.25 €	133.45 €	200.16 €	254.23 €	56.87 €	120.78 €	187.51 €	3.03 €
MSA 49										2.89 €
MSA 79										2.37 €

L'équipe d'animation travaille sur les thèmes qui seront proposés.

**Stagiaire BAF** – La candidature de Morgane Roy est retenue.

**TAP** - Comme l'an passé la période 5 sera divisée en 2 : du 24/04/17 au 26/05/17 et du 29/05/17 au 30/06/17. Il n'y aura pas de TAP la première semaine de juillet mais l'accueil périscolaire sera ouvert.

**Animation « Réseaux sociaux »** - L'intervention sera confiée à M. Bruno Méraut, consultant, formateur « pratiques et ressources numériques ». Le devis, d'un montant de 250 € a été validé. Le foyer des jeunes sera associé à l'organisation de cette conférence qui pourrait avoir lieu le 19 mai 2017. Les jeunes sont déjà sensibilisés au niveau scolaire et qu'ils risquent d'être peu réactifs, en revanche les parents peuvent être intéressés. La commission propose d'associer les élèves de CM2 de l'école Notre Dame de la Pierre Bleue à ce projet. Pour l'intervention, il faudra un spot WIFI.

**PEDT** : le PEDT arrive à échéance. Il faut l'évaluer et en rédiger un nouveau pour les 3 prochaines années.

**Cantine** – Suite à la demande d'inscription d'un enfant handicapé (Jules Rabier), une commission a été constituée avec l'école, la DDEC, le médecin scolaire et un représentant de la mairie (Sophie Créatin) pour déterminer les conditions d'accueil à la cantine. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera rédigé fin juin.

**RAM** – Mme Pintaud a pris ses fonctions le 16 mars 2017.

## Voirie – Urbanisme

**Lotissement le Champ Blanc** – Le conseil municipal accepte de vendre les parcelles suivantes :

Lot	Cadastre	Surface	Acquéreur	Prix HT	Base TVA	TVA	Prix TTC
39	AL 181	742 m <sup>2</sup>	M. et Mme Antoine Chupin	20 034.00 €	18 409.02 €	3 681.80 €	23 175.80 €
41	AL 183	642 m <sup>2</sup>	M. Hattry et Mme Batardy	25 038.00 €	23 632.02 €	4 726.40 €	29 764.40 €

Les parcelles disponibles devront être fauchées.

**Route d'Yzernay (RD 148)** – Le comptage a été fait. Il n'y a pas de programme de travaux avant 2018. En attendant, des réparations sommaires seront effectuées.

**Place du 11 novembre** – Des devis sont encore en attente.

**Matériel de désherbage** – Plusieurs essais ont été effectués, la brosse sur tondeuse est plus pratique mais plus chère. Un choix devra être fait rapidement.

**Opération Maine-et-Loire Habitat** – L'enrobé a été fait. Maine-et-Loire Habitat doit déposer la demande de permis de construire en avril pour 6 maisons locatives (location avec possibilité d'achat).

**Aménagement Centre-Bourg** - l'appel d'offres se déroulera de la façon suivante :

- Lancement le 10/05/2017.
- Remise des plis le 12/06/2017
- Ouverture des plis le 13/06/2017 à 14h00
- Analyse des offres et choix des entreprises le 23/06/2017 à 18h
- Validation par le conseil municipal le 04/04/2017

Les dossiers seront à retirer à l'écrivain public ou à télécharger sur leur site. Les frais de reprographie seront à la charge de la commune. Les réponses pourront être déposées via le coffre-fort électronique.

L'annonce paraîtra dans deux journaux locaux : Ouest France et le Courrier de l'Ouest.

**Plan Local d'Urbanisme** – Suite au courrier de l'AdC, le Tribunal Administratif a demandé au commissaire enquêteur de compléter son rapport d'enquête publique.

**Radar pédagogique** – les données relatives à la rue du Sacré Cœur sont communiquées au conseil municipal.

**Station d'épuration** – La station dégage une odeur nauséabonde. L'AdC est informée de ce problème.

**Bouches d'égout** – Bien qu'elles aient été fixées, elles font toujours du bruit. Le dossier sera transmis à l'AdC qui est désormais compétente dans ce domaine.

## **Agglomération du Choletais**

**Solidarité-proximité** – Joël Poupard a participé à une réunion très intéressante mais qui ne concernait pas la commune des Cerqueux. Le lieu des réunions va changer à chaque fois.

**Voirie – bâtiments** – Un budget de 1 400 000 € est prévu pour la réalisation de travaux sur la voirie en campagne. Une réunion doit avoir lieu le 13/04/2017 pour la répartition de ce budget. L'AdC doit gérer entre 1 200 et 1300 kms de voirie au lieu de 120 kms

En cas d'urgence, les communes peuvent réaliser certains travaux, mais ceux-ci ne seront remboursés par l'AdC qu'en mars 2018.

**Assainissement** – les tarifs sont les suivants :

- Redevance assainissement : 1.34 €/m<sup>3</sup>
- Branchement EU ou EP : 1 200 €
- Branchement EU et EP : 2 000 €

**Ruralité** – Un pacte de ruralité est en cours d'élaboration pour les communes du Vihersois, La Plaine et Somloire. La commune des Cerqueux n'est pas concernée.

**Environnement** – Dans le cadre des Plans d'Action de Ribou et de La Rucette, l'Agglomération du Choletais (AdC) s'engage pour réduire les pesticides utilisés par les communes et les particuliers. L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise propose une charte de l'Eco-jardinier qui permet de mettre en valeur les comportements vertueux des particuliers et jardiniers amateurs. L'AdC s'est proposée d'utiliser cet outil sur les bassins-versants de ces deux captages ce qui nécessite au préalable d'obtenir l'engagement de la commune. Le conseil municipal valide son engagement vers un entretien de ses espaces sans pesticides (hors terrain de foot et cimetière).

**Prochaine réunion le jeudi 4 mai 2017**